



**ZA du Pré Saint Germain
16 rue Albert Schmitt
71250 CLUNY**



CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 février, les membres du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), se sont réunis à 18 h 30, à la salle 4 du Foyer des Griottons 71250 CLUNY, sous la présidence de Madame Catherine PEGON, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : **116**

Date de la convocation : **10/02/2025**

Nombre de délégués présents : **65**

Nombre de pouvoirs : **0**

Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excusé (e)	Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excusé (e)	Délégué (e) Suppléant (e)	Présent (e) ou Excusé (e)
Emilie COMTE		Bruno GALLET	X	Séverine SIVIGNON	
Thierry BERGERY		Philippe BAUDIN	X	Fernande LEAL	Excusée
Sylvaine AUGOYARD	X	Pierre VAUCHER		Christophe GUITTAT	
Mélanie BRAY	X	Mathilde ROUSSEAU		Nicole GILLERON	
Christophe PARAT	X	Yves BLOT	X	Bernard METRAT	
Bernard FROUX		Anne LE HY		Carine LAUGERETTE	X
Henri MATHONNIERE	X	Florence JARRIGE		Patrick BERGER	
Marie-Line MOREY		Jérôme MARCHANDIAU		Adrien DRIESSEN	
Pierre NUGUES	X	Claudie CREUTZ	Excusée	Laurence SAINT-JEAN	
Armand LAGROST		Alain FAUQUETTE		Dominique DESBRIERES	
Patrick MAZOYER		Danielle CHAMPEAUX	X	Sylvie CLEMENT	
Josette DESCHANEL		Sandrine GREA	X	Jacques ROUX	
Aurora GIBBE	X	Yohan FILIPE	X	Damien GARRET	
Marie FAUVET	X	Régine GEOFFROY	Excusée	Alain GAILLARD	
Pascale CHASSY	X	Chantal BLAUDEZ	Excusée	Clément OUTIN	
Evelyne HEITZMAN	X	Ghislaine ALLEX	X	Ludovic LEGUA-HARDEL	
Denis REYMONDON		Valérie MORENO	X	Olivier GIL	
Emmanuel KUENTZ	X	Serge BILLET	X	Valentin FOREST	
Emilie ARGENTINO		Serge BOUILIN		Maria PINTO	X
Pierre SIMONNOT	X	Alain LAROCHE		Anthony DECERLE	
Patrick TAUPENOT		Annick JAQUES		Bernadette AUBLANC	
Valérie PAMART	X	Jean-Paul MALFONDET		Bernard BOUSSIER	
Jacques DUPLESSIS	X	Marjorie DUMONTOY		Jean-Pierre GUILLEMIN	
Priscille CUCHE	Excusée	Magdalena JAMKA GAIAO	X	Pascal JEHAN	
Jean-Marc CHEVALIER		Jean-Paul ROUGEOT		Laurent WOOG	Excusé
Marie-Blandine PRIEUR		Gérard CHAPUIS	X	Danielle SAVIN	
Daniel LEONARD	X	Bernard LAUTISSIER	X	Jean-François LEVEQUE	
Patrick GIVRY		Serge MONCHANIN		Dominique GOURAUD	
Françoise DUSSABLY	X	Béatrice DURY	Excusée	Christelle MARTIN	
Thierry DEMAIZIERE	X	Bruno SOUFFLET	X	Nicolas VALACCI	
Pierre AVENAS		Joseph TISSIER		Jean-Christophe MONCHANIN	
Gérard LEBAUT	X	Serge DESSOLIN	X	Gérald POUILLIEUTE	
Véronique GARÇON		Marie-Thérèse GERARD		Hervé CORNU	
David MILLET		Francis LACOTE		Jean-Marc BERTRAND	
Colette LOREAU	X	Barbara JAGER		Véronique SAUREL	
Murielle GAUDILLERE	X	Raymond GILBERTAS		Georges MAZUIR	
Martine FAILLAT	X	Danièle MYARD	X	Raphaël THIBON	
Monique BAILLY	X	Thomas COLLIN		Julien DENIBOIRE	
Emmanuelle FUMET	X	Dominique DARNAND	Excusée	Jacques BEAUMIER	
Robert PELLETIER		Virginie CASTELAIN	Excusée	Michèle METRAL	
Alain TROCHARD	X	Noé MEIRELES	X	Kiki BOUILLIN	
Philippe BLANCHARD	X	Didier GUEUGNON	X	Myriam CHEMLA	
Gilles LAMETAIRIE		Olivier LORNE		Bastien ROUX	
David DUMONT		Philippe HILARION		Kévin ROY	
Michel DESROCHES	X	Philippe PROST		Elisabeth MARTINOT	
Alain AUGOYARD	X	Aurélié GAUTHIER	Excusée	Liliane BRU	
Patrick CAGNIN	Excusé	Thierry MICHEL	X	Jérémy PETITJEAN	
Jacques CHORIER	X	Eric NESME	X	Laure FLEURY	
Jean DE WITTE	Excusé	Jean PIEBOURG		Thierry VARACHAUD	
Catherine PEGON	X	Jacky CHARDIGNY	X	Fabrice BESSON	
Jocelyne THEVENET	X	Jean-Marie VIVIER	X	Jean-Charles CLOIX	
Joëlle DAILLY	X	Sébastien PRADES	X	Philippe CACCIABUE	
Pierre-Marie DURIEZ	X	Marcel EBERHART	X	Violaine MAILLET	
Charlotte HUGREL	X	Thierry BERNET	X	Jean-Noël BERNARD	
Michel MAYA	X	Damien THOMASSON	X	Jean-Marie BERTHOUD	
Christophe BALVAY	X	Jean-Pierre JAILLOT	X	Stéphanie TABOULET	
Chantal WALLUT		Marie-Claude PERRIER	X	Marc THIEBAUD	
Lionel CABATON	X	Alain JOLY	X	Gilles ROUGET	

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

La Présidente explique que suite à la démission de Monsieur Eric MARTIN, de son poste de 2^{ème} vice-président délégué aux finances, en date du 21 octobre dernier ; cette démission a été acceptée par Monsieur le préfet en date du 23 octobre 2024. Il convient, donc, de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président.

La Présidente fait appel à candidature pour le poste de 2^{ème} Vice-Président.

Monsieur Jacques CHORIER est le seul candidat.

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants maximal : 65

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65

A déduire les bulletins litigieux ou nuls : 0

A déduire les bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 64

Majorité absolue : 33

Résultats : Monsieur Jacques CHORIER a obtenu 64 voix ; il a, donc, été proclamé 2^{ème} Vice-Président.

La Présidente,

Mme Catherine PEGON

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 16 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 février, les membres du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), se sont réunis à 18 h 30, à la salle 4 du Foyer des Grosnais 71250 CLUNY sous la présidence de Maxime Catherine PEGON, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 116

Date de la convocation : 10/02/2025

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de pouvoirs : 0

Délégué (s) Titulaire	Présent (s) ou Excusé (s)	Délégué (s) Titulaire	Présent (s) ou Excusé (s)	Délégué (s) Suppléant (s)	Présent (s) ou Excusé (s)
Emile COMTE		Bruno GAUFFRÉ	X	Séverine BIVIGNON	
Thierry FERRIER		Philippe BAUDIN	X	Fernande LEAL	Excusée
Sylvaine AJCOYARD	X	François VAUCHER		Christophe GIUCCIAT	
Mélanie DRAY	X	Mail ille ROUSSEAU		Nicole GILLERON	
Christophe PAPAT	X	Yves BLOT	X	Bernard MCTRAT	
Bernard FROUX		Anne LÉVY		Carole LAUBHERRIE	X
Henri MATHIOMNÈRE	X	Florence JALPIGE		Patrick BERGER	
Marie-Lise MATHY		Jérôme MARCHANDIAI		Adrien DR ESSEN	
Pierre NIQUEL	X	Clotilde CRUPITZ	Excusée	Laurence SAINT-JEAN	
Amédée LAGROS		Alain FAUQUETTE		Dominique DESRIERES	
Patrick MAZUYER		Danièle CHAMPEAUX	X	Sylvie CLEMENT	
Josette DESCHANEL		Sandrine GREA	X	Jacques NOUX	
Aurore GIBBE	X	Nathan FILIPE	X	Damier GARRIÉ	
Marie FAJNET	X	Régine GEOFFROY	Excusée	Alain GAILLARD	
Pascaline CHASSY	X	Chantal BLAUDEZ	Excusée	Cément CUITIN	
Évelyne HÉLITMAN	X	Christine ALLEX	X	Ludovic LEGUARD-MADE	
Denis REYMONDON		Valérie MATHÉMO	X	Olivier GIL	
Emmanuel KLINTZ	X	Serge BILLET	X	Valérie FOREST	
Emile ARGENTINO		Serge BOUQUIN		Maria PINTO	X
Pierre SIMONNOT	X	Alain LAROCHE		Anthony DÉGERLE	
Patrick TAUPENOT		Annick JAQUES		Bernard AURIANT	
Valérie PAMART	X	Jean-Paul MALONDET		Bernard BOUSSIER	
Jacques DUPUIS	X	Marlene DUMONTIY		Jean-Pierre GUILLEMIN	
Pascale GUCHE	Excusée	Magdalena JAVKA GAIAD	X	Pascal JEHAN	
Jean-Marc CHEVALIER		Jean-Paul POUGEST		Laurent WYXÉ	Excusé
Marie-Blanche PRÉFIER		Gérard CHAPUIS	X	Danièle SAVIN	
Daniel FONARÉ	X	Bernard LAUTISSIER	X	Jean-François LEVEQUE	
Patrick GIVRY		Serge MONCHANIN		Dominique GONHANT	
Françoise DUSSABLY	X	Béatrice DUPY	Excusée	Christine MARTIN	
Thierry DEMAZIERE	X	Bruno SCUFFLET	X	Nicolas VALACCI	
Pierre AVENAS		Joseph TISSIER		Jean-Christophe MENCHANIN	
Gérard LEBAUT	X	Serge DESSOIN	X	Gérard PÉQUETTE	
Véronique GARCÓN		Marie-Thérèse GÉRARD		Hervé CORNÉ	
David MILLET		Francis ALGOT		Jean-Marc BERTRAND	
Cécile LORÉAL	X	Rafaela JAGER		Véronique SAURFI	
Murielle GALDILLERF	X	Dominique GILBERTAS		Georges MAZUIR	
Martine FALLIAT	X	Danièle MYARD	X	Raphaël THIBON	
Monique BAILLY	X	Thomas COLLIN		Julien DENIBOIRE	
Carmanette FUMET	X	Dominique CARNAND	Excusée	Jacques BEAUMIEN	
Robert PÉLÉTIER		Virginie CASTELAN	Excusée	Nicole METRAL	
Alain TROCHARD	X	Nos MEHEURES	X	Kris BOUILLON	
Philippe BLANCHARD	X	Jocelyne GUEUGNON	X	Myriam CHEMLA	
Gilles LAMETAIRIE		Olivier LORNE		Bastien FROUX	
David DUVOY		Philippe HILARIAN		Kevin POY	
Michel DESROCHES	X	Philippe PROST		Élisabeth MARINOT	
Alain AUGOYARD	X	Aurèle GAUTHIER	Excusée	Liliane BRU	
Patrick CAGNIN	Excusé	Thierry MICHÉ	X	Jérémy PÉTIJEAN	
Jacques CHONICR	X	Eric MESME	X	Lucie FLEURY	
Jean-DE WITTE	Excusé	Jean-Pierre BOURG		Thierry VARRACHALO	
Caroline PEGON	X	Jacques CHARCIGNY	X	Fabrice BESSON	
Jacelyne THEVENET	X	Jean-Marc VIVIER	X	Jean-Charles CLÉIX	
Juëlle DAILLY	X	Sébastien PRADES	X	Philippe CACCIABUE	
Pierre-Marin DURIF?	X	Mercat EBERHART	X	Victoire MAILLET	
Christophe HUGREL	X	Thierry BERNÉI	X	Jean-Nuël BERNARD	
Michel MAYA	X	Camille THOMASSON	X	Jean-Marc BERTHOU	
Christophe BALVAY	X	Jean-Pierre JAILLOT	X	Stéphane TABOUFFÉ	
Chantal WALLUT		Maria-Claude PÉRIER	X	Marc THÉBAUD	
Lionel GABATON	X	Alain COLY	X	Gilles ROUJET	

Délibération n° 2025-002

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS

La Présidente rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 3131-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient, donc, au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

(A noter : l'accroissement temporaire d'activité est soumis au versement d'une indemnité de fin de contrat égale à 10 % de la rémunération brut globale perçue par l'agent durant son contrat lorsque celui-ci aura eu une durée intérieure ou égale à un an. L'accroissement saisonnier n'est en revanche pas soumis à cette indemnité).

Compte tenu des besoins de recrutement temporaires afin de pallier les remplacements d'arrêts maladies, de congés, pendant la période estivale notamment, et pour assurer la continuité du service, il convient de créer ces emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité sur les fonctions de ripeur, agent de déchèterie en binôme, et d'agent d'accueil administratif. Ces emplois temporaires sont prévus à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique.

La Présidente propose à l'assemblée de prendre une délibération pour 2025 concernant le recrutement de :

- 23 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;
- 1 agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Les crédits correspondants et nécessaires à la rémunération des agents et aux charges sociales s'y rapportant, vont être inscrits au budget de l'exercice en cours lors du vote du budget 2025, aux chapitre et article prévus à cet effet.

Ces agents assureront des fonctions de ripeur, agent de déchèterie en binôme, et d'agent d'accueil administratif à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée soit en référence au SMIC Horaire équivalent 1^{er} échelon soit au 1^{er} échelon de la grille indiciaire des grades de recrutement (Adjoint Technique et Adjoint Administratif).

La Présidente est chargée de recruter les agents contractuels affectés à ces postes et de signer les contrats de travail.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition de la Présidente

Article 2 : confirme que les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours vont être prévus et inscrits.

Article 3 : les dispositions de la présente délibération prendront effet après sa publication et ou notification.

France en préfecture le 21/02/2025
Reçu en préfecture le 21/02/2025
Publié le
ID : 071-257102830-20250218-2025002-DE

Article 4 : La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telarecours.fr.

La Présidente,
Mme Catherine PÉGON





ZA du Pré Saint Germain
16 rue Albert Schmitt
71250 CLUNY

Préfecture de Cluny - 71400 CLUNY

Région Bourgogne - 21000 DIJON

Tel : 03 80 21 11 11

Site : www.sirtom-cluny.com



TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 16 FEVRIER 2025

Le mardi deux mille vingt-cinq, le 16 février, les membres du Syndicat intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), se sont réunis à 16 h 30 à la salle 4 du Foyer des Grichons 71250 CLUNY sous la présidence de Madame Catherine PEGON Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 116

Date de la convocation : 10/02/2025

Nombre de délégués présents : 65

Nombre de pouvoirs : 0

Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excuse (e)	Délégué (e) Titulaire	Présent (e) ou Excuse (e)	Délégué (e) Suppléant (e)	Présent (e) ou Excuse (e)
Emile COMTE		Bruno GALLET	X	Séverine SIVIGNON	
Thierry BERGERY		Philippe BAUDIN	X	Fernande LEAL	Excuse
Sylviane AUGOYARD	X	Pierre VAILCHER		Christophe GUITTA	
Mélanie BRAY	X	Marcelle ROUSSEAU		Nicole GILFON	
Christophe PARAT	X	Yves BLOT	X	Bernard METTAT	
Benoît FROUX		Anne LEHY		Cécile LAJGHELETTE	X
Henri MATHONNIERE	X	Florence JARRIGE		Patrick BERGER	
Manaline MURPHY		Jérémy MARCHAND AJ		Arnaud PRIESSEN	
Pierre HUGUES	X	Claude GRETTZ	Excusee	Laurence SAINT-JEAN	
Arnaud LAGROST		Alain FAUDLETTE		Olivier DESBRIEFES	
Pascal MAZUYER		Danielle CHAMPEAUX	X	Sylvie CLEMENET	
Isabelle DESCHANEI		Sandra GREA	X	Jacques ROUX	
Aurélien GIBBE	X	Yohan H. IFF	X	Danielle GARRETT	
Marc FAUVET	X	Régine GÉOFFROY	Excusee	Alain GAILLARD	
Pascal CHASSY	X	Charlène BLAUDEZ	Excusee	Dominique DUTIK	
Fabienne HEITZMAN	X	Ghislaine ALLEX	X	Ludovic LEGUA HARDEL	
Denis REYMONDON		Valérie MOYENNE	X	Olivier GIL	
Emmanuel KUENTZ	X	Serge BILLET	X	Valentin FOREST	
Emile ARGENTINI		Serge BOULIN		Maria PINTO	X
Pierre SIMONNOT	X	Alain LARDICHE		Anthony DECERLE	
Pascal TAUPENOT		Arnaud JAQUES		Bernadette AUBIANK	
Valérie PAMART	X	Jean-Paul MALFONDET		Bernard ROUSSIER	
Jacques DUPERRAIS	X	Margie DUMONTGUY		Jean-Pierre GUILLEMIN	
Priscille CUCHE	Excusee	Magdalena JANKA SIAC	X	Pascal JERIAN	
Jean-Marc CHEVALIER		Jean-Paul ROUGEOT		Laurène WOODS	Excuse
Marc Blandine PHIFUR		Gérard CHAPUIS	X	Danielle SAYIN	
Daniel FOURARD	X	Bernard LAUTSSIER	X	Jean-François LEVEQUE	
Pascal GILBY		Serge MONCHAMIN		Dominique GOURAUD	
Françoise DUSSABLY	X	Régine DUPY	Excusee	Christelle MARTIN	
Thierry DE MAIZIERE	X	Bruno SCUFFLET	X	Nicolas VALACCI	
Pascal AVENAS		Joseph TISSIER		Jean-Christophe MONCHAMIN	
Gérard LEBAUT	X	Serge DESSOLIN	X	Gérald FOUILLET	
Véronique BARÇON		Marc-Thérèse GERARD		Henri CORNU	
David MILLET		François LALOUE		Jean-Marc SIFFRAND	
Collette LOREAU	X	Barbara JAGER		Véronique SAUREL	
Murielle GAUDILLIERE	X	Raymond GILBERTAS		Georges MAZIER	
Marianne HALLAT	X	Olivier MYARD	X	Raphaël THIBON	
Monique BALIVY	X	Thomas COUJIN		Julien DENIGRE	
Emmanuelle FUMET	X	Danielle DATRAND	Excusee	Jacques HAUMIEH	
Robert PELLITIER		Virginie CASTELAIN	Excusee	Nicolas METRAL	
Alain TROCHARD	X	Nathalie FIS	X	Kim BQUILLIN	
Philippe BLANCHARD	X	Olivier GUEUGNON	X	Wyam CHEMLA	
Gilles LAMFARIE		Olivier LORNE		Hassan BOUJ	
David DUMONT		Philippe HILARION		Kevin ROY	
Michele DESPOCHES	X	Philippe FROST		Isabelle MARTINOT	
Alain AUGOYARD	X	Aurélien GAUTHIER	Excusee	Liliane RAU	
François CAGNIN	Excuse	Thierry MICH	X	Jérémy PETITJEAN	
Jacques GORIER	X	Florence NESME	X	Laure FLEURY	
Jean DE WITTE	Excuse	Jean-PIERRE		Thierry VAPARICHAUX	
Catherine PEGON	X	Jacques CHARDIGNY	X	Fabrice BESSON	
Joelyne THEVENET	X	Jean-Marc VIVIER	X	Jean-Charles CLOUX	
Joëlle DAILLY	X	Sébastien PPADES	X	Philippe CACCIABUE	
Pierre-Martin D. IRIFZ	X	Marcel EBERHART	X	Violaine MAILLET	
Chantal HUGREL	X	Thierry BERNET	X	Jean-Noël BERNARD	
Michel MAYA	X	Dominique THOMASSON	X	Jean-Marc DEPTI-CUD	
Christophe BALVAY	X	Jean-Pierre JAILLOT	X	Stephanie LAROUSSE	
Chantal WALLETT		Marc-Claude PERRIER	X	Marc THIEBAUD	
Lionel GABATON	X	Alain COLY	X	Gilles ROUGET	

AUTORISATION DE MANDATEMENT POUR L'EXERCICE 2025 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

La Présidente précise qu'il est nécessaire de retirer la délibération n° 2024-037 du 10 décembre 2024 pour non-conformité avec la réglementation en vigueur. Afin de ne pas retarder le mandatement des investissements dans l'attente du vote du budget primitif 2025, il est nécessaire d'autoriser la Présidente à procéder au paiement des investissements à hauteur de 25 % maximum des crédits d'investissement inscrits au budget 2024 (700 897,22 €) **soit la somme de 175 224,30 €** à répartir comme suit :

Article	Désignation	Autorisation mandatement
2051	Concessions et droits similaires	500,00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrain	16 000,00 €
21318	Autres bâtiments publics	4 000,00 €
2158	Autres installations matériels et outillages techniques (composteurs, grilles)	30 000,00 €
21828	Matériel de transport (BOM)	20 224,30 €
21838	Matériel de bureau et matériel informatique	2 500,00 €
21848	Mobilier	1 500,00 €
2188	Autres immobilisations (panneaux déchetteries, extincteur + bacs collecte)	100 000,00 €

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- Retire la délibération n° 2024-037 du 10 décembre 2024 pour non-conformité avec la réglementation en vigueur
- Approuve ces autorisations de mandatement.

La Présidente,
 Mme Catherine PFGON

Le Président

CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 février, les membres du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM de la Vallée de la Grosne), se sont réunis à 16 h 30, à la salle 4 du Foyer des Grisons 71250 CLUNY, sous la présidence de Madame Catherine PEGON, Présidente.

Nombre de Délégués en exercice : **116**

Date de la convocation : **14/02/2025**

Nombre de Délégués présents : **65**

Nombre de pouvoirs : **0**

Délégué (s) Titulaire	Présent (s) ou Excusé (s)	Délégué (s) Titulaire	Présent (s) ou Excusé (s)	Délégué (s) Suppléant (s)	Présent (s) ou Excusé (s)
Emile COMTE		Bruno GALLET	X	Séverine SIMIGNON	
Thierry BERGERY		Philippe BAUDIN	X	Ferran de LEAL	Excusé
Sylvaine AUGOYARD	X	Pierre VAUCHER		Christophe GUITTAI	
Mélanie BRAY	X	Marjolaine ROUSSEAU		Nicole LILIPRON	
Christophe PARAT	X	Yves BLOT	X	Bernard MCTIAT	
Bernard FROUX		Arnaud FAY		Cécile LAUGERETTE	X
Henri MATHONNIER	X	Florence JARRIGE		Patrick BEHGER	
Marie-Liège MOREY		Jérôme MARCHANDIAU		Adrien ONIESSEN	
Pierre NUSCHIS	X	Claude CREUZE	Excusé	Laurence SAINT JEAN	
Arnaud LAGROST		Alain FAUQUETTE		Dominique DESHRIFTES	
Patrick MAZOUYER		Danielle CHAMPEAUX	X	Sylvie CLEMENT	
Josette DESCHANEL		Sandrine GREA	X	Jacques ROUX	
Aurora GIRAF	X	Yohan FILIPE	X	Damien GARRET	
Marie FAUVET	X	Pegine GEOFFROY	Excusé	Alexis GAILLARD	
Pascaline CHASSY	X	Chantal ELAUDEZ	Excusé	Clément GUTIN	
Evelyne HEITZMAN	X	Ghislaine ALLEX	X	Justine FIGUERA-HARPEL	
Denis REYMONDON		Valérie MORENO	X	Olivier GIL	
Emmanuel KUENTZ	X	Serge HILLET	X	Valentin FOREST	
Emile ANGELETTINO		Serge BOULIN		Maria PIETRO	X
Pierre SIMONNET	X	Alain LAPOCPE		Anthony DECERLE	
Patrick TAUPENOT		Amélie LAQUES		Bernadette AUBIANG	
Valérie PAMART	X	Jean-Paul MALFONDET		Bernard SAUSSIER	
Jacques DUPLESSIS	X	Mélanie OUMCANTOY		Jean-Pierre S.JUL. FMIN	
Priscille CLICHE	Excusé	Maddalena JAMKA (GAIA)	X	Pascal JERIAN	
Jean-Marc CHEVALIER		Jean-Paul HOXIGFOT		Laurent WOOD	Excusé
Marie-Berline PRIEUR		Gérard CHAPUIS	X	Danielle SAVIN	
Daniel LEONARD	X	Bernard LAUTISSIER	X	Jean-François LEVEQUE	
Patrick GIVRY		Serge MOUNCHANIN		Dominique GOURAUD	
Françoise DUSSABAY	X	Beaune DIBRY	Excusé	Christèle MARTIN	
Thierry DEMAZIERE	X	Bruno SOUFFLET	X	Nicolas VAIACCI	
Pierre AVENAS		Joseph TISSIER		Jean-Christophe MONCIANIN	
Gérard LEBALT	X	Serge URSSOLIN	X	Gérard POUILLEFUT	
Véronique GARÇON		Marie-Thérèse GERARD		Hervé CORNU	
David MILLET		François LACOTE		Jean-Marc BEPTAND	
Christine LOREAU	X	Barbara JAGER		Véronique SAJREL	
Murielle GAUDILLERE	X	Raymond GILBERTAS		Georges MAZIER	
Marine FAULAT	X	Danièle MYARD	X	Raphael THIPON	
Marique SAILLY	X	Thomas COLLIN		Julien DEMBOIRE	
Emmanuelle FUMET	X	Dominique BARNAND	Excusé	Jacques BEAUMIFR	
Robert PELLETIER		Virginie CASTELAIN	Excusé	Michèle METRAL	
Alain TRICHAU	X	Nick MEIRIES	X	Kiki BOUILLE	
Philippe BLANCHARD	X	Dexter GIFFUSNON	X	Myriam CHEMLA	
Gilles LAMETAIRIE		Quentin CORNE		Bastien COLIX	
David DUMONT		Philippe HILARION		Kean ROY	
Michel DESROCHES	X	Philippe PROST		Élisabeth MARTINOT	
Alain AUGOYARD	X	Aurélien GAUTHIER	Excusé	Liliane BRU	
Patrick CAQUIN	Excusé	Thierry MICHEL	X	Jérémy FETITJEAN	
Jacques CHOUFFH	X	Eric NESME	X	Leone FLEURY	
Jean DE WITTE	Excusé	Jean PIFBURG		Thierry VAPARICHAUD	
Catherine PEGON	X	Jacky CHARDIGNY	X	Fabrice BESSON	
Jocelyne THEVENET	X	Jean-Marie VIEP	X	Jean-Charles CLOIX	
Joëlle SAILLY	X	Sébastien FRADES	X	Philippe CACCIADLE	
Pierre-Marie DURIEZ	X	Marcel HENRIART	X	Violaine MAILLET	
Christophe JUGREL	X	Thierry BEPNET	X	Jean-Louis BERNARD	
Micho MAYA	X	Danielle THOMASSON	X	Jean-Marie BERTHOUD	
Christophe BALVAY	X	Jean-Pierre JALLOU	X	Stephanie TABOULFI	
Chantal WAJLUT		Maria-Claude PERNIER	X	Marc THIEBAUD	
Lionel CADATON	X	Alain JOLY	X	Gilles ROUSSET	

REGIE DE RECETTE : CREATION DU COMPTE DE DEPOT DE FONDS AU TRESOR (DFT)

La Présidente annonce que le SIRTOM s'est doté d'une Règle pour la perception des sommes dues par les usagers pour les composteurs, les poubelles et les cartes de déchèteries perdues. Seuls les chèques sont acceptés et il faut régulièrement se rendre au Services des Finances Publiques de Mâcon pour déposer les chèques et effectuer le partage avec l'inspecteur des finances publiques. Lors du dernier dépôt, celui-ci a suggéré que le SIRTOM crée un compte de dépôt. Ceci permettrait d'envoyer les chèques à un centre d'encaissement public, puis de faire un virement sur le compte du SIRTOM chaque fin de mois. La Présidente propose d'ouvrir un compte de Dépôts de Fonds au Trésor.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise l'ouverture d'un compte de Dépôts de Fonds au Trésor.**

La Présidente
Mme Catherine PEGON



Le Président,

CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

La Présidente expose :

- 1) L'opportunité pour le SIRTOM de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents
- 2) L'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence .
- 3) Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnant satisfaction au SIRTOM.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux .

Décide que le SIRTOM charge le Centre de gestion de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;

Ces contrats devront, également, avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2026,
- régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire

La Présidente,
Mme Catherine PEGON



Le Président

